

Pour en savoir plus:

www.post-accident-nucleaire.fr
post-accident-nucleaire@asn.fr



**Les produits du potager
en situation post-accidentelle**

Panel citoyen

Pourquoi un panel citoyen ?

C'est une approche originale, issue du retour d'expérience de l'accident de Fukushima, vous permettant de **donner votre avis** sur des actions qui pourraient être menées pendant la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire et ainsi de **contribuer à l'élaboration de la doctrine nationale**.

Réfléchir aux conséquences d'un accident nucléaire

Un accident dans une installation nucléaire peut produire des rejets radioactifs qui vont se déposer dans l'environnement et perdurer. Les risques pour la population sont alors l'ingestion d'aliments contaminés et l'irradiation par les dépôts les plus concentrés.



Pour contribuer à ce panel, il faut imaginer qu'un accident a eu lieu dans la centrale nucléaire voisine et que des rejets ont contaminé les lieux de vie. Le niveau de contamination de l'environnement permet un retour des populations sur ce territoire sous réserve d'adopter des actions de protection et des comportements adaptés.

Votre réflexion doit donc être **indépendante** de votre opinion sur le nucléaire en France ou sur la possibilité d'un accident nucléaire.

Le rôle de l'Autorité de sûreté nucléaire



L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) contribue à l'élaboration de la réglementation, contrôle les installations nucléaires et participe à l'information du public, y compris en cas de situation d'urgence.

Depuis 2005, l'ASN mène une réflexion sur les actions de protection à mener pour protéger les populations des risques dus aux conséquences d'un rejet radioactif dans l'environnement.



Cette réflexion est menée au sein d'un groupe pluraliste, le CODIRPA*, qui regroupe des services de l'Etat, des exploitants d'installations nucléaires, des experts scientifiques et techniques et des représentants de la société civile : membres d'associations, membres de commissions locales d'information, particuliers, etc.

Le CODIRPA a publié des éléments de doctrine post-accidentelle qui ont été repris par le gouvernement. Un site internet (post-accident-nucleaire.fr) a été créé, regroupant des documents utiles pour se préparer à une telle situation, dont un guide pratique destiné aux habitants d'un territoire contaminé.

Le rôle de la commission locale d'information des grands équipements énergétiques du Tricastin (CLIGEET)

La commission locale d'information assure le suivi, l'information et la concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et de conséquences des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations.

* CODIRPA : Comité directeur pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire

Comment seront utilisés les résultats du panel ?

Une synthèse des discussions et des propositions sera faite par l'Autorité de sûreté nucléaire et la Commission locale d'information des grands équipements énergétiques du Tricastin (CLIGEET).

Dans un premier temps, cette synthèse vous sera soumise, afin d'être sûr que vos avis / propositions ont été correctement restitués.

Ensuite, un représentant de chaque Commission locale d'information présentera la synthèse de son panel au niveau national devant le groupe de travail pluraliste en charge de réfléchir à la gestion des produits alimentaires.

Une synthèse des propositions sera alors faite de façon collégiale et sera incluse dans le rapport final du groupe de travail. Ce rapport permettra de faire des recommandations au Premier ministre pour définir une doctrine nationale.



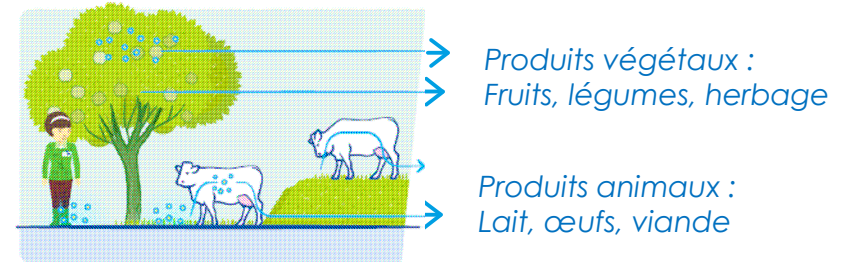
Et après ?

L'ASN et la commission locale d'information des grands équipements énergétiques du Tricastin vous présenteront et vous transmettront le rapport final et vous tiendront informés de la suite donnée aux propositions.

L'ASN et la commission locale d'information des grands équipements énergétiques du Tricastin vous remercient par avance de votre implication.

La contamination de l'environnement

Une fois déposée, la radioactivité va progressivement s'intégrer dans tous les éléments de l'environnement : sols, plantes, fruits et légumes, champignons, animaux d'élevage, gibier, poissons. Cette radioactivité sera présente à long terme.



La contamination de la population

En phase post-accidentelle, les principales voies d'exposition sont :

- l'ingestion de denrées alimentaires contaminées
- l'irradiation externe par les dépôts radioactifs
- et dans une moindre mesure le fait de toucher des objets contaminés.



L'ingestion de radioactivité peut induire des effets sur la santé. Il sera nécessaire de mettre en place des actions adaptées pour protéger la population.

Comment se protéger ?



Pendant les premières semaines/mois après un rejet radioactif, il est important de ne pas manger des produits contaminés. Pour cela, les pouvoirs publics recommandent de ne pas consommer les produits du potager et du verger, ainsi que les produits de la chasse, de la pêche et de la cueillette. Contrairement aux produits commercialisés, leur radioactivité n'est pas contrôlée.

Quel objectif pour ce panel ?

Pour définir la zone où seront appliquées ses recommandations, l'ASN propose plusieurs critères qui sont protecteurs mais qui nécessitent d'être compris et acceptés par la population pour être appliqués.

L'autorité de sûreté nucléaire (ASN) souhaite consulter les populations potentiellement concernées, c'est-à-dire celles résidant près d'une installation nucléaire afin de recueillir leur perceptions.

Par contre, ce panel n'a pas pour objectif de déterminer si vous êtes pour ou contre le nucléaire en France et si un accident peut ou non se produire.

Vous êtes...

Elu local, artisan, commerçant, mère au foyer, professeur des écoles, agriculteur, pharmacien, retraité, chef d'entreprise, etc.

Vous êtes peut-être déjà membre de la commission locale d'information des équipements énergétiques du Tricastin (CLIGEET).

Vous souhaitez donner votre avis sur la façon de gérer les denrées alimentaires issus des potagers, des vergers ou de votre environnement.

Comment intégrer ce panel citoyen ?

L'ASN, en partenariat avec la CLIGEET, souhaite réunir un panel de citoyens pour échanger sur la gestion des produits frais locaux et recueillir son avis. D'autres panels, dans d'autres régions de France sont également créés.

Pour participer à ce panel et donner votre avis, vous pouvez contacter l'Autorité de sûreté nucléaire à l'adresse suivante :

✉ post-accident-nucleaire@asn.fr